

# La minute gouvernance

Par Marco Baron

## 15 - Est-ce que le conflit d'intérêts est un sujet épineux pour vous?

Connaissez-vous le Code civil? Je ne suis pas avocat, alors sous toutes réserves, dès que vous vous placez en situation d'apparence de conflit d'intérêts, vous êtes probablement en conflit.

Le conflit d'intérêts est-il seulement une histoire légale ou également morale? Est-ce qu'un administrateur de votre CA reçoit des avantages que les autres ne reçoivent pas? Poser la question est peut-être y répondre.

Selon nous, il n'y a pas de mal à nommer les choses. À nommer un conflit. À le déclarer! Si vous êtes en conflit d'intérêts, commencez par le dire ou le dénoncer. Ensuite, réfléchissez ensemble à gérer la situation et trouvez des façons de les éviter à l'avenir.

Tout simplement.

Le CA doit protéger la réputation de la personne morale, donc de l'association. Mettez en place un code de conduite qui vous guidera à avoir éthique et bonne image!



### Conclusion

Placez en priorité les intérêts de la mission de l'organisation et non les intérêts individuels.

Je sais, il y a un peu partout des conflits d'intérêts, mais je rêve de les diminuer. Vous?

Marco Baron BAA, formateur et consultant  
Remerciements à M. Roméo Malenfant, Ph. D.

[www.sainegouvernance.com](http://www.sainegouvernance.com)

© Tous droits réservés



Grâce à l'initiative et à la participation

[www.sadccoaticook.ca](http://www.sadccoaticook.ca)



Direction et réalisation

[www.milimyk.com](http://www.milimyk.com)

